

La retraite flexible fait son chemin

PRÉVOYANCE Depuis 2024, le cadre légal offre davantage de latitude. Le modèle se répand gentiment dans les entreprises en mal de talents. Pour les assurés, il s'agit de bien faire ses calculs afin d'éviter des déceptions financières

ALINE BASSIN

Discrètement, une petite révolution a bouleversé début 2024 le monde du travail en Suisse. L'entrée en vigueur de la réforme de l'AVS a injecté de la flexibilité dans le système des retraites. Si l'âge de référence est harmonisé à 65 ans pour les hommes et les femmes, il est désormais possible de percevoir sa rente entre 63 et 70 ans. Cet assouplissement réjouit les milieux patronaux car il aide à faire face au trou d'air que crée dans les entreprises le départ à la retraite des baby-boomers.

Après une longue vie de labeur, des Confédérés aspirent-ils vraiment à allonger la durée de leur carrière professionnelle? Pour Costantino Serafini, responsable du programme AvAntage de Pro Senectute en Suisse romande, la réponse est clairement oui: «Dans nos séminaires de préparation à la retraite, certains participants s'interrogent sur la pertinence d'arrêter de travailler à 65 ans», observe celui qui vient de publier l'ouvrage *Seniors en entreprise: plus que jamais indispensables!*. En 2024, 4000 personnes ont participé aux séminaires de préparation à la retraite proposés par l'organisation qui envisage à l'avenir d'établir des statistiques au sein de ce public pour mieux cerner la relation à la retraite.

Parcours à «trous»

Aucune étude ne permet en effet à ce stade de mesurer la volonté des employés à continuer de travailler au-delà de l'âge de référence. Parmi les cas qui se présentent, deux profils très différents se distinguent toutefois, relève Costantini Serafini: «Il y a des personnes qui ont eu un «trou» dans leur parcours professionnel et cherchent à mettre du beurre dans les épinaux et d'autres qui veulent continuer de travailler par intérêt.»

Plusieurs sociétés commencent à exploiter ces nouvelles opportunités. Les distributeurs COOP et Migros font par exemple œuvre de précurseurs dans le domaine,

tout comme la succursale Raiffeisen de Sion qui a mené un projet pilote avec AvAntage pour aider ses employés à mieux anticiper et planifier leurs retraites. Le spécialiste du recrutement Interiman dispose, lui, d'une plateforme nommée Activis qui s'occupe essentiellement des personnes ayant plus de 65 ans à la recherche d'un travail fixe ou temporaire, indique l'Union patronale suisse.

Depuis deux ans, l'UPS milite activement en faveur de l'allongement des parcours professionnels, notamment par la promotion de ce qu'elle désigne comme des «carrières en arc». «Selon ce modèle, les collaborateurs plus âgés réduisent leur taux d'occupation et leurs responsabilités et peuvent poursuivre leur activité professionnelle au-delà de l'âge de référence sur une base volontaire», indique Marco Taddei, directeur romand de l'organisation patronale.

Une question éminemment financière

Que ce soit par nécessité ou par envie, bien faire ses comptes avant de prolonger sa carrière professionnelle est toutefois primordial sous peine d'essuyer de cruelles désillusions financières et fiscales. Car si la réforme entrée en vigueur en 2024 assouplit le système, il reste quelques écueils qu'il faut avoir à l'esprit à l'heure des calculs.

Premier point de vigilance, l'AVS pour laquelle vous pouvez continuer de cotiser au-delà de 65 ans. Vous pouvez ou... vous devrez même, une fois franchi un plancher mensuel de 1400 francs,

relève Thierry Rossier, planificateur financier chez Delegis. Si vous cotisez sur l'intégralité de votre salaire, vous pourrez ainsi améliorer votre rente. Mais attention, si vous avez déjà atteint le maximum prévu par la loi (qui donne droit à une rente maximale de 2520 francs en 2025), vous allez cotiser «pour beurre» ou pour faire œuvre de solidarité. Le parlement se penche actuellement sur le sujet puisque le conseiller aux Etats PLR Damian Müller demande dans une motion de relever cette «franchise» pour accroître l'incitation à travailler plus longtemps.

Une assurance que l'on peut d'ailleurs dorénavant décider d'activer à 65 ans ou plus tard. Avec, là aussi, de savants calculs à faire. Ajourner sa rente AVS va en contrepartie entraîner, dès la perception

ultérieure, un supplément. Selon les milieux patronaux et Pro Senectute, l'incentif est toutefois trop faible à l'heure actuelle. Pour rendre cette voie plus attractive, ils demandent d'augmenter ces suppléments au prorata de la durée de l'ajournement. Une révision est également demandée dans l'intervention parlementaire de Damian Müller en cours d'examen à Berne. Aujourd'hui, il faut vivre très longtemps pour récupérer ce qu'on n'a pas reçu. Il peut donc être plus intéressant de reporter sa rente LPP et de tout de suite percevoir l'AVS, précise Thierry Rossier.

Justement, que faire avec sa caisse de pension si l'on décide de prendre sa retraite plus tard? «Il faut d'abord bien lire le règlement, recommande l'expert. Certaines acceptent le travail au-delà de

65 ans et le report du versement des rentes mais d'autres pas, même si beaucoup sont en train de s'adapter.» Il est de nouveau crucial de bien évaluer sa situation financière car la poursuite d'une activité professionnelle cumulée à une rente peut entraîner une augmentation substantielle de l'ardoise fiscale.

«Dans nos séminaires, certains participants s'interrogent sur la pertinence d'arrêter de travailler à 65 ans»

COSTANTINO SERAFINI, PRO SENECTUTE

Pour travailler plus longtemps, encore faut-il avoir un employeur. Sous l'effet de la pénurie de talents, certains profils âgés de plus de 50 ans sont aujourd'hui courtisés. De manière générale, de nombreuses entreprises rechignent encore à engager des séniors et à investir dans leur employabilité passé un certain âge. C'est une énorme erreur, martèlent à l'unisson Costantino Serafini, l'Union patronale suisse et Pro Senectute, enjoignant aux employés d'investir dans la formation continue de leurs collaborateurs à tout âge.

«Cela paraît complètement à contre-courant mais ça ne l'est pas», insiste Costantino Serafini. Selon lui, c'est une approche qui a une logique économique. Avec le départ massif des baby-boomers à la retraite, les entreprises ont tout intérêt à ce que ces personnes restent au top jusqu'à la retraite, voire au-delà. Une formule «gagnant-gagnant» pour qu'employés et entreprises trouvent leur compte dans un marché du travail en mutation profonde. ■



(MALTE MUELLER/FSTOP/GETTY IMAGES)